



COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE DE TIR A L'ARC





Sur la saison 2018-2019

Les deux jeux de Chronotir ont fonctionné sans aucun souci.

Il est rappelé que les clubs peuvent récupérer les feux sur les différentes compétitions du département, mais que tout incident doit être signalé au CD. Quand un club récupère les Chronotir il est de sa responsabilité de s'assurer que les feux sont en état, et complets.

Chaque Chronotir est fourni avec une télécommande, 2 chargeurs rangés dans une boite, 2 feux et deux trépieds. Nous fournissons aussi le manuel d'utilisation avec les feux. Pour rappel une feuille de suivi a été mise dans chaque boite de rangement des télécommandes et chargeur. Cette feuille doit être remplie à réception des feux et à la remise de ceux-ci avec signature. Le club recevant les feux doit s'assurer de la présence de tous les éléments et que ceux-ci soient fonctionnels.

Pour info sur un des jeux de Chronotir la feuille de suivi a disparue. Ceci engage donc la responsabilité du dernier preneur !

Si quand le CD13 récupère un jeu de feux Chronotir des dysfonctionnements ou de la casse est constatée, les réparations éventuelles seront à la charge du dernier club ayant eu les feux.

Nous avons racheté aussi 200 passeports jeunes qui sont remis aux premières années de tir pendant les Spécial Jeunes et aux archers présents.

Pour rappel nous pouvons prêter 2 filets de protections en même temps que les feux et cela gratuitement.

Affiliation FFTA: 011.3000 Code APE: 9312Z N° SIRET: 421 781 238 000 33 e-mail : arc.cd13@gmail.com
http:
Elisabeth GERARDIN : 06.21.70.17.61

CD13 - chez Elisabeth GERARDIN 4 lot les Vignerolles - 13330 PELISSANNE